

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

|  |
|--|
| <p><b>Produit</b></p> <p><b>ALM ES OBLIG EURO ISR - PART E1 - Code : ISIN (FR00140071W6)</b></p> <p><b>Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs du groupe AG2R LA MONDIALE</b></p> <p>Nom de l'initiateur : AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs<br/>Site internet : <a href="http://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs">www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs</a><br/>Contact : Appelez le +33 (1) 87 27 24 15 pour de plus amples informations sur le produit.<br/>Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs en ce qui concerne ce document d'informations clés.<br/>AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est agréée par la France sous le numéro GP 03-027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.<br/>Date de production : 19/09/2024</p> |
|--|

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

#### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** ALM ES OBLIG EURO ISR est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises et nourricier du Fonds maître « ALM OBLIG EURO ISR » (Part IC), investit en totalité et en permanence en parts ou actions au sein de ce Fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités. Le Fonds est de droit français et relève de l'article L214-164 du Code Monétaire et Financier. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers

**Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de Surveillance ou la Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**Objectifs :** Le Fonds a un objectif identique à celui du Fonds maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du FIA maître, en raison des frais de gestion propres au fonds nourricier. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds maître : « De classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », le fonds « ALM OBLIG EURO ISR » a pour objectif de surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate (net de frais de gestion), évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis), par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsable ». L'univers d'investissement du fonds est constitué des obligations émises par les émetteurs appartenant à l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate. Certaines de ces obligations pourront avoir une note inférieure à BBB-. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en titres dont la notation est supérieure ou égale à BB. L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Le fonds est détenteur du Label ISR. 90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC labélisés ISR gérés ou non par la société de gestion dits socialement responsables (ISR). Ces investissements seront réalisés selon la méthodologie en sélectivité d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion et décrite ci-dessous. Pour la sélection des titres vifs, les émetteurs composant l'univers évalué d'un point de vue ESG\* sont ceux présents dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate. En ce qui concerne la sélection des OPC, l'univers d'investissement est réduit aux OPC ayant obtenu le Label ISR.

La société de gestion utilise une approche d'ISR fondée sur la sélectivité, par rapport à un univers de référence, dite « Best-in-class » qui consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que les meilleurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori. Sur la base de cette notation : (i) Pour les émetteurs privés, seuls sont retenus les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG\*) parmi les mieux notées de leur secteur. Le taux de sélectivité peut varier selon les secteurs, mais il est vérifié que le taux d'exclusion atteint 40% de l'univers d'investissement de départ. (ii) Pour les émetteurs souverains, les États ayant une note figurant parmi les 60% meilleurs au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille. L'évaluation des entreprises et des États porte sur les enjeux environnementaux (ex: réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité), sociaux (ex: gestion des restructurations, taux de pauvreté) et de gouvernance (ex: prévention de la corruption, qualité des instances de gouvernance). Les principales bases de données externes sont Vigeo Eiris et ISS ESG.

90% de l'encours du portefeuille doit être investi dans des titres d'émetteurs appartenant à la sélection ISR. Le portefeuille ne peut détenir aucun titre évalué comme non éligible à la sélection ISR (si un émetteur déjà en portefeuille est évalué non éligible, il doit être cédé dans les 3 mois). Pour la sélection des OPC l'univers d'investissement est réduit aux OPC ayant obtenu le Label ISR. Au sein de cette sélection, sont retenus les OPC ayant les meilleures caractéristiques financières de rendement risque adaptées à la stratégie d'investissement et tout en s'assurant de leur respect de la politique d'investissement responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE (exclusions tabac, armes, charbon, et politique actionnariale engagée) Les OPC sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres. Néanmoins, la cohérence entre ces différentes approches ISR est appréciée par leur alignement des politiques d'IR appliquées par chaque OPC sélectionné et celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégies d'investissements » du Prospectus. Le fonds peut, par ailleurs, investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR. Le fonds peut être investi en :

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds ;

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est inférieure à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) mais supérieure ou égale à BB (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à 10% de l'actif net du fonds.

Obligations et autres titres de créances non libellés en euro, cotés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : limités à 5% de l'actif net ;

Obligations convertibles : limitées à 10% de l'actif net ;

Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% de l'actif net et de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et/ou de type monétaires standard et/ou court terme et/ou d'OPC de type multi-actifs (actions, obligations, monétaire).

Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Afin de couvrir le fonds contre le risque de taux, le gérant peut discrétionnairement investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'union européenne.»

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Investisseurs de détail visés :** Ce Fonds est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à moyen terme (supérieur à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne – sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SA.

**Informations complémentaires :** Le règlement, les rapports annuels et semestriels et la valeur liquidative du Fonds sont disponibles en français sur le site internet d'ARIAL CNP ASSURANCES ou tout autre entreprise d'assurance partenaires ou tout autre entreprise d'assurance partenaires AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr](mailto:contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr). Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr](mailto:contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr).

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu de pièces justificatives, peuvent être émises à tout moment. Elles sont centralisées par le teneur de comptes conservateur de parts tous les jours ouvrés avant 12h et sont exécutées quotidiennement dans les conditions prévues par le règlement du FCPE.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur synthétique de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants (supportés par le Fonds au travers de son Fonds maître) non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit :** Le portefeuille peut être exposé à des produits de taux et crédit sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques.

**Risque de contrepartie :** le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans  
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

| Scénario de tensions   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7605 €   | 7720 €  |  |
|------------------------|--|----------|---------|--|
|                        | Rendement annuel moyen                                 | -23,95 % | -8,26 % |  |
| Scénario défavorable   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7811 €   | 7748 €  | Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 10/2020 et 10/2023   |
|                        | Rendement annuel moyen                                 | -21,89 % | -8,15 % |  |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9695 €   | 10275 € | Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 07/2016 et 07/2019 |
|                        | Rendement annuel moyen                                 | -3,05 %  | 0,91 %  |  |
| Scénario favorable     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10730 €  | 11154 € | Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 11/2013 et 11/2016     |
|                        | Rendement annuel moyen                                 | 7,30 %   | 3,71 %  |  |

### Que se passe-t-il si AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement de 10.000 €<br>Scénario | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans<br>(période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux                           | 581 €                     | 751 €  |
| Incidence des coûts annuels (*)        | 5,85 %                    | 2,57 %   |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,48 % avant déduction des coûts et de 0,91 % après cette déduction.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |  | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez.   | 500.0 €                   |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.  | 0.00 €                    |
| Coûts récurrents (prélevés chaque année)                          |  |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,85 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 81 €                      |
| Coûts de transaction  | 0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0.0 €                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |  |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0.00 €                    |

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de trois (3) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs – Bureaux : 154 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret**. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs](http://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

#### Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs/conseil-performances-passees-des-fonds-almga>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 2 ans en fonction de la date de création de la part.

L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

❖ PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,

❖ Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.